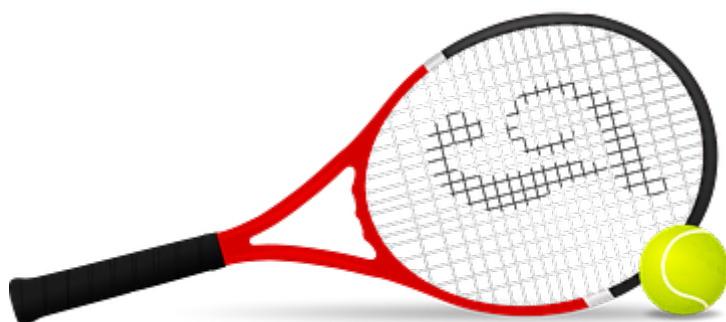




Région du Brabant

INTERCLUBS 2019

VADE MECUM



SOMMAIRE

Calendrier	P.3
Principale nouveauté 2019	P. 4
Encodage	P. 5
Résultats – Réclamations – Ajouts – Début des rencontres	P. 6
Composition d'équipe – Déroulement des rencontres – Joueurs moins valides – Terrains Interclubs	P. 7
Interclubs Jeunes	P. 8
Autres points importants – Contacts Interclubs	P. 9

Annexes

Annexe A : Calendrier Jeunes 2019 – Mercredi	P. 10
Annexe B : Calendrier Adultes 2019 – Samedi – Mardi – Jeudi.	P. 11
Annexe C : Calendrier Adultes 2019 – Dimanche.	P. 12
Annexe D : Points Divisions Jeunes	P. 13
Annexe E : Infos générales Interclubs Jeunes.	P. 14
Annexe F : Infos générales Interclubs Adultes.	P. 15
Annexe G : Job Description du délégué Interclubs	P. 16-17
Annexe H : Recommandations au capitaine d'équipe.	P. 18-20
Annexe I : Recommandations au responsable Interclubs.	P. 21-23
Annexe J : Utilisation Webclub pour les capitaines	P. 24-33
Annexe K : Codification des amendes	P. 34

**Nb : Veiller à être toujours en possession de la dernière version disponible sur le site
AFT Brabant (Interclubs – Documents)**

Ce vade-mecum est destiné aux organisateurs et compétiteurs d'Interclubs. Il rappelle quelques points importants du Règlement des Interclubs (Officiel 2019), sur lequel il est entièrement basé et aussi quelques points particuliers à la Région du Brabant. N'hésitez pas à le diffuser, surtout à vos capitaines d'équipes. L'intégralité des règlements Interclubs peut être consultée sur le site du Brabant.

CALENDRIER

15.02.2019 à minuit	Clôture automatique des inscriptions des équipes via Webclub
18.02 au 8.03.2019	Tirage au sort et élaboration du calendrier régional Interclubs
15.03.2019 à 16h00	Publication du calendrier OFFICIEL ET DEFINITIF
31.03.2019 à minuit	Clôture automatique des listes de force et impossibilité de retirer les joueurs.
24.04.2019	Début des Interclubs Jeunes
27.04.2019	Début des Interclubs Adultes
22.06.2019	Journée finale des Jeunes à l'Argayon
15.07.2019	Fin des ajouts

PRINCIPALES NOUVEAUTES 2019

Les ajouts seront possibles pour les responsables des clubs jusque la veille du match à minuit. Il n'y aura donc plus besoin de formulaire d'ajout.

Particularité qui subsiste : les joueurs inscrits avant le 31 mars pourront être retirés de liste (si besoin). Les joueurs inscrits à partir du 1^{er} avril ne pourront en aucun cas être supprimés des listes. Les ajouts restent possibles jusqu'au 15 juillet maximum.

Les accès jeunes

Les U9 (2010 et après) doivent jouer exclusivement dans leur catégorie d'âge et ce lors de toutes les phases de cette épreuve. Aucune dérogation n'est apportée à cette règle. Cette catégorie est exclusivement mixte.

Les U11 (2008 et 2009) doivent jouer exclusivement dans leur catégorie d'âge et ce lors de toutes les phases de cette épreuve. Aucune dérogation n'est apportée à cette règle

Les U13 (2006 et 2007) peuvent être inscrits dans leur catégorie et dans la catégorie immédiatement supérieure (-15). Ces joueurs peuvent jouer en U17 et adultes s'ils sont classés minimum C30

Les jeunes U15 (2004 et 2005) peuvent être inscrits dans leur catégorie et dans la catégorie immédiatement supérieure (U17). Ils peuvent être inscrits sur les listes d'engagement adultes s'il est classé au moins C30/3. Les joueurs nés en 2007 et après ne peuvent en aucun cas jouer dans la catégorie Adultes.

Pour les équipes présentant plus de 31 pts en U11 et U13, les joueurs de base doivent être cochés. Les 6 équipes présentant le plus de points feront partie de la division "ligue". Les autres feront partie de la division 1.

Modifications dans les catégories Vétérans (M45 et +, D25 et +) :
Création de zone « tampon » permettant de s'inscrire soit en division 1 régionale soit en nationale.

Division nationale	
	Min
Messieurs 45	225
Messieurs 55	145
Messieurs 60	110
Messieurs 65	110
Messieurs 70	110
Dames 25	225
Dames 35	145
Dames 45	110
Dames 55	110

Division 1 régionale	
Min	Max
211	285
76	170
71	140
71	140
71	140
141	240
76	170
71	140
71	140

ENCODAGE OBLIGATOIRE DE LA COMPOSITION D'ÉQUIPE PAR

LE CAPITAINE

Buts :

- Éviter le laxisme de certains capitaines
- Engagement du capitaine sur la composition de son équipe (joueurs simples et doubles, mais pas la composition de ses doubles, qui se fera après les simples)
- Gain de temps pour le lancement des matches.

Procédure :

- Encodage obligatoire par le capitaine de la feuille de composition d'équipe, qui devra figurer dans Webclub au plus tard 15 minutes avant le début de la rencontre.
- En cas de non-respect, le responsable Interclubs le signale au capitaine et coche la case **Remarques : encodage non effectué au préalable** .
Le non-respect de cet encodage préalable entraînera un avertissement suivi d'une amende de 25€.
Le responsable encode la feuille de composition, sur base des renseignements reçus par le capitaine, l'imprime et la fait signer par le capitaine concerné par ce manquement.
- Si un changement de dernière minute doit être effectué, le responsable Interclubs effectue la correction, imprime la nouvelle composition et fait signer le capitaine (pas d'amendes).
- Avant la rencontre, le responsable Interclubs remet aux 2 capitaines les feuilles de composition d'équipes de leurs adversaires.
- Après la rencontre, le responsable Interclubs fait signer la feuille de match soit :
 - via l'informatique au moyen des cartes Fédé des deux capitaines.
 - soit manuellement par les deux capitaines et lui-même, sur la feuille de match qu'il aura imprimée.
 - les capitaines mentionneront leurs remarques éventuelles dans la case :
Remarques : autres :
-
-

Blocage des feuilles encodées : à éviter mais, si tel est le cas, la feuille doit obligatoirement être débloquée par le capitaine d'équipe au plus tard 15 minutes avant le début de la rencontre. Le non-respect de ce déblocage, qui sera mentionné par le responsable Interclubs sur la feuille de match entraînera la première fois un avertissement, ensuite **une amende de 25 €**. Si le capitaine se trouve dans l'impossibilité de débloquer sa composition d'équipe, il devra soit faire appel au responsable Interclubs de son club, soit à un des membres de la Commission Interclubs (voir page 8 Vade Mecum).

RESULTATS

Les résultats seront obligatoirement encodés par le responsable le jour de la rencontre via webclub.

RECLAMATIONS

A introduire conformément à l'Art. 31 du Règlement des Interclubs (Officiel 2019) au Secrétariat Régional de l'AFT BRABANT, Chaussée de Marche, 935 C à 5100 WIERDE, fax 081/55.41.79 ou par mail : brabant@aftnet.be

AJOUTS

Nouveauté 2019

Les responsables de club peuvent ajouter un joueur sur les listes de force jusqu'à la veille des rencontres à minuit. Le formulaire d'ajout n'est donc plus nécessaire

Attention, si le joueur n'apparaît pas sur la composition, il ne pourra en aucun cas participer à la rencontre sous peine d'un forfait. (Joueur non-qualifié)

A noter qu'un joueur est automatiquement ajouté dans toutes les catégories dans lesquelles il est susceptible de jouer.

DEBUT DES RENCONTRES

Voir annexes E et F.

Pour rappel, les rencontres doivent se jouer aux dates indiquées. Toutefois, avec l'accord écrit des capitaines des clubs concernés, les matches peuvent être avancés **mais jamais retardés**. **Cet accord doit obligatoirement être transmis au secrétariat régional.**

La Commission Interclubs devra obligatoirement être informée de tout changement de dates au calendrier officiel des rencontres Interclubs.

COMPOSITION D'EQUIPES

Voir **art. 16** du Règlement des Interclubs (Officiel 2019)

Encodage **obligatoire** sous peine d'amendes administratives.

Voir également : Directives et Obligations des Capitaines d'équipe (Annexe J)

ORDRE DES MATCHES

Très important : ordre des matches non respecté par rapport à l'encodage :

- **1^{ère} infraction = 25 € amende**
- **2^{ème} infraction = 25€ amende + forfait**

DEROULEMENT DES RENCONTRES

Les rencontres se jouent par priorité en plein air, quelle que soit la surface des courts. Si changement de lieu, prévenir le club adverse par écrit, 24 heures avant la date de la rencontre. En cas d'intempéries : si le club qui reçoit possède des courts couverts, les rencontres se jouent ou se continuent Indoor, quel que soit le recouvrement. S'il ne possède pas de courts couverts, les rencontres ne peuvent être remises avant l'heure prévue à cet effet. Les terrains multi-lignes ne sont pas homologués et ne peuvent, en aucun cas, être utilisés pour les Interclubs, sauf accord écrit des deux capitaines, avec copie à l'AFT.

JOUEURS MOINS VALIDES.

Le règlement ITF autorise les joueurs « moins valides » à jouer dans les catégories « joueurs valides » suivant les règles en vigueur (voir Règles du jeu en fauteuil roulant). Toute équipe refusant la participation de ce joueur perd le match concerné.

TERRAINS INTERCLUBS

Une rencontre d'Interclubs doit obligatoirement se jouer sur minimum 2 terrains ayant la même surface et soit à l'intérieur, soit à l'extérieur (sauf intempéries). Le choix des terrains intérieurs ou extérieurs se fera **par tirage au sort**, en présence de tous les capitaines des équipes concernées par toutes les rencontres de la journée. Le non-respect de ce point du règlement entraînera l'application d'une amende si réclamation.

INTERCLUBS JEUNES

Toutes les compétitions de la catégorie des jeunes se jouent selon la répartition suivante : -9, -11 -13, -15 et -17. Mixité uniquement dans la catégorie -9.

Infos générales : voir annexes A – D – E

A noter :

Les U9 (2010 et après) doivent jouer exclusivement dans leur catégorie d'âge et ce lors de toutes les phases de cette épreuve. Aucune dérogation n'est apportée à cette règle. Cette catégorie est exclusivement mixte.

Les U11 (2008 et 2009) doivent jouer exclusivement dans leur catégorie d'âge et ce lors de toutes les phases de cette épreuve. Aucune dérogation n'est apportée à cette règle

Les U13 (2006 et 2007) peuvent être inscrits dans leur catégorie et dans la catégorie immédiatement supérieure (-15). Ces joueurs peuvent jouer en U17 et adultes s'ils sont classés minimum C30

Les jeunes U15 (2004 et 2005) peuvent être inscrits dans leur catégorie et dans la catégorie immédiatement supérieure (U17). Ils peuvent être inscrits sur les listes d'engagement adultes s'il est classé au moins C30/3. Les joueurs nés en 2007 et après ne peuvent en aucun cas jouer dans la catégorie Adultes.

Les rencontres se joueront le mercredi, éventuellement les jours fériés.

Les interclubs Jeunes débutent à 14h00 et se jouent sur 1 ½ terrain mais il est souhaitable, ***dans la mesure du possible***, de mettre 2 terrains à disposition (sauf pour la catégorie -9 : un seul terrain).

POINTS IMPORTANTS

Match tie-break (premier à 10 pts avec 2 pts d'écart) : règle applicable à toutes les compétitions art 24 §.3

En simple, le 3^{ème} set est remplacé par un match tie-Break à partir des catégories M60 et D45.

En double, rien n'est changé, le 3^{ème} set est remplacé par un match tie-Break ***dans toutes les catégories, y compris les jeunes.***

Sorties de poule : 2 sortants dans toutes les catégories.

Remise des rencontres : voir Art. **26**

Assimilations : voir art. **5 § 2.**

Alignement des joueurs : voir art. **16 §2 a)**

Coaches : voir art.2 - §1 (p92)

Documents à présenter au juge-arbitre : voir Art 16 §2 et art. 17

Forfaits : voir Art. 19.

Responsables Interclubs pour le tour final en septembre : [Appendice A alinéas 3-4-5.](#)

Vos contacts

Secrétariat Brabant AFT :

Denis Perin : 081.55.41.75

Fax : 081.55.41.79

Internet : www.aft-brabant.be

E-mail : denis.perin@aftnet.be ou brabant@aftnet.be

Courrier : Chaussée de Marche, 935C à 5100 Wierde.

**Dans tous les cas,
le règlement général des Interclubs sera de stricte application**